

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 mai 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Ghislaine Leblond

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 mai 2015

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

15 05 068

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 mai 2015

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 4 mai 2015, soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points 6.1.4. Fondation de la Vallée Massawippi et 11.1. Remerciements à Madame Goodman.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. **Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**
 - 5.1.1. **Adoption d'un second projet de règlement – Projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires**
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. **Entretien des boîtes à fleurs – Way's Mills**
 - 6.1.2. **École St-Luc – Programme de santé globale**
 - 6.1.3. **Association municipale de Hatley**
 - 6.1.4. **Fondation de la Vallée Massawippi**
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. **Entretien estival du parc de Kingscroft**
 - 6.2.2. **Carte de crédit - Municipalité**
 - 6.2.3. **Projet de réseau de camionnage – Stanstead-Est**
 - 6.2.4. **Renouvellement de l'entente du contrat de collecte des matières recyclables et des plastiques agricoles**
- 7.- **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 7.1. **Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire**
 - 7.2. **Rapport des conseillers**

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

8.1 Dépôt du rapport mensuel

9.- Rapport de la directrice générale

9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

9.2. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

9.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation partielle

9.4. Dépôt des indicateurs de gestion 2014

9.5. Contrat de déneigement chemin Way's Mills – Ministère des Transports

10.- Trésorerie

10.1 Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

11.- Divers

11.1. Remerciements – Madame Denise Mayrand

12. Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

15 05 069

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Présence d'un citoyen ayant des questions concernant la 10^e édition du Shazamfest.

15 05 070

5.1.1. Adoption d'un second projet de règlement – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires

Second projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3

Considérant que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un projet pour l'implantation de sentier est en cours;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2015;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 avril 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 27 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Breault, Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;

Que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le second projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 247-2015 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3* »

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à la section « usages et construction spécifiquement autorisés » de la grille de spécifications de la zone R-3 de cet usage spécifique : « Activités récréatives extensives de type linéaire » ainsi que d'un « X » à la case de la zone R-3.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

15 05 071

6.1.1. Entretien des boîtes à fleur – Way's Mills

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk, Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu ;

Que la municipalité autorise la dépense maximale de 200\$ pour l'achat de fleurs afin d'embellir les sites de l'ancienne caserne, du Centre Communautaire et du pont de Way's Mills.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 05 072

6.1.2. École St-Luc – Programme de santé globale

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'École Saint-Luc concernant le maintien du programme de santé globale ;

Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau, Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à l'École Saint-Luc à titre d'aide financière dans le cadre du maintien du programme de santé globale.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. Association municipale de Hatley

L'invitation est déposée à monsieur le maire et aux conseillers.

6.1.4. Fondation Vallée de la Massawippi

La demande est déposée aux membres du conseil.

15 05 073

6.2.1. Entretien estival du parc de Kingscroft

ATTENDU que la municipalité a publié dans le journal Le Joyau, des éditions de mars et avril 2015, un appel d'offres pour l'entretien du gazon du parc de Kingscroft;

ATTENDU qu'à la clôture de l'appel d'offres, la municipalité a reçu quatre (4) soumissions;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien du gazon du parc de Kingscroft à monsieur Sylvain Beaudoin pour un montant total de 1 200\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 05 074

6.2.2. Carte de crédit - Municipalité

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire une demande de carte de crédit auprès de l'institution financière de la municipalité.

Que le montant de crédit maximum de la carte soit de 5 000\$.

Que les signataires de la carte de crédit soient madame Sonia Tremblay, Directrice générale, monsieur Johnny Pizar, Maire et madame Ghislaine Leblond, conseillère et pro-maire.

Adoptée à l'unanimité

15 05 075

6.2.3. Projet de réseau de camionnage – Stanstead-Est

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est a adopté la résolution 2015-04-068 concernant un projet concerté visant à restreindre la circulation de véhicules lourds sur le réseau municipal;

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est a demandé à la municipalité de Barnston-Ouest de vérifier la présence de panneaux de circulation restreinte aux intersections suivantes :

- Way's Mills – Labbé;
- Way's Mills – Standish;
- Way's Mills – Ball Brook;
- Madore – Isabelle

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est a adressé la même demande à la municipalité du Village d'Ayer's Cliff et à la Ville de Coaticook dans le but de poser une action concertée;

ATTENDU que la municipalité de Stanstead-Est s'engage à défrayer la moitié des coûts associés à l'achat des panneaux manquants;

ATTENDU que les panneaux manquants seront installés par le responsable des travaux publics de chacune des municipalités et que les coûts de remplacement ultérieurs seront entièrement aux frais de chaque municipalité;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest appuie la municipalité de Stanstead-Est concernant le projet concerté visant à restreindre la circulation de véhicules lourds sur le réseau municipal.

Que, lors d'une prochaine séance du conseil, la municipalité de Barnston-Ouest adopte un règlement visant à restreindre la circulation de véhicules lourds sur le réseau municipal.

Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à la municipalité de Stanstead-Est.

Adoptée à l'unanimité

15 05 076

6.2.4. Renouvellement de l'entente du contrat de collecte des matières recyclables et des plastiques agricoles

ATTENDU que les ententes portant sur la collecte et le transport des matières recyclables et des plastiques agricoles viennent à échéance au 31 décembre 2015;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

Que la municipalité informe la MRC de Coaticook de son intention de renouveler les ententes pour la collecte et le transport des matières recyclables et des plastiques agricoles.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'avril 2015.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'avril 2015.

9.2. Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

ATTENDU la résolution # 15-04-062 autorisant la directrice générale à inviter les entreprises suivantes, Somavrac C.C., Sel Warwick et Calclo, à soumissionner pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques, dont la concentration demandée est de 83% à 87% ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h00 le 29 avril 2015, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 13h05, à savoir :

	COMPAGNIE	CONCENTRATION	EN VRAC	
			\$ AVEC TRANSPORT	\$ SANS TRANSPORT
1	SOMAVRAC C.C.	83% à 87%	540\$	498\$
2	SEL WARWICK	83% à 87%	496\$	496\$
3	CALCLO	83% à 87%	548\$	505\$

ATTENDU que la municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

POUR CES MOTIFS

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de chlorure de calcium à l'entreprise «Sel Warwick» aux conditions suivantes :

De 60 à 80 TM de chlorure de calcium, avec transport, au coût de 496\$/TM, pour une dépense maximale de 39 680\$, plus les taxes applicables.

La date pour l'épandage du produit sera fixée par l'inspecteur municipal selon les prévisions météorologiques.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

9.3. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation partielle

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue ans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

9.4. Dépôt des indicateurs de gestion 2014

Les indicateurs de gestion 2014 sont déposés aux membres du conseil municipal.

15 05 079

9.5. Contrat de déneigement chemin de Way's Mills – Ministère des Transports

ATTENDU que le ministère des Transports souhaite conclure une entente avec la Municipalité de Barnston-Ouest quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux de déneigement pour le dossier «9010-15-4948 – Déneigement, déglçage, fourniture des matériaux et site d'entreposage» pour l'entretien du chemin de Way's Mills ;

ATTENDU que le montant octroyé par le contrat, portant le numéro 850879229, est de 19 982.33\$;

ATTENDU que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2015-2016) incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que la municipalité autorise monsieur le maire ou la directrice générale à signer tous les documents requis aux fins du contrat numéro 850879229 avec le ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

15 05 080

10.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 avril 2015 – 15-04-065	57 711.41\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2015	10 552.22\$
C) Salaires avril 2015	17 978.10\$
D) Comptes à payer au 4 mai 2015	26 704.29\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 55 234.61\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

15 05 081

11.1. Remerciements – Madame Denise Mayrand

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil offre, à Madame Mayrand, un cadeau d'une valeur de 50\$ maximum afin de souligner son départ, mais surtout son implication envers la municipalité tout au long de ces années.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

15 05 082

13. Levée de la séance ordinaire du 4 mai 2015

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h11.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRES.